

27/8- Marché de gré à gré en date du 17 Décembre 1962 pour l'exécution d'un plafond en novapen peint de 16 millimètres d'épaisseur.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

La Commune a dû passer un marché de gré à gré avec la S.E.G.E.F.O.M. pour l'exécution de la première tranche des travaux de réfection du plafond de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit, en l'occurrence, de la confection d'un plafond en novapen peint de 16 millimètres d'épaisseur, d'un montant de 2.000.000. de francs CFA.

Sur ce plafond seront ensuite montés, par Monsieur GUIRAUD, un sculpteur, des motifs en polyester de même style que ceux de l'ancien plafond.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré passé avec la S.E.G.E.F.O.M. "

Approuvé
H. Puyss, le 16 Mars 1963
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard

Adopté à l'unanimité.